

Ecole Doctorale IAEM Lorraine

Compte rendu de la réunion du conseil du 5 juin 2019

Salle des actes de la Faculté des Sciences et Technologies à Vandœuvre-Lès-Nancy (14-17h30)

Présents (statutaires) : Souad BOUTAGUERMOUCHET, Charles DUMENIL, Sabrina FERRY, Pierrick GAUDRY, Eric LEVRAT, Victor NISTOR, Laurent VIGNERON, Frédéric ROBERT, Simon ROBY, Amar ROUANE

Ordre du jour

1. Informations sur la vie de l'Ecole
2. Examen des dossiers de candidature au Prix de Thèse Etablissement Université de Lorraine (ED IAEM Lorraine)
3. Validation des dossiers de candidature sur les contrats doctoraux LUE (en fonction des dossiers reçus)
4. Point global sur les effectifs des doctorants 2018-2019

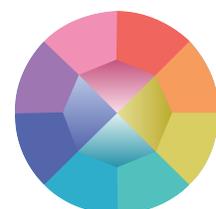
1. Informations sur la vie de l'Ecole et 4. Point global sur les effectifs des doctorants 2018-2019

Inaugurations des maisons du Doctorat. Celle de Nancy s'est déroulée le 22 mai 2019. Celle de Metz sera célébrée le 14 juin prochain. Didier Maquin rappelle la politique de l'Université de Lorraine qui a conduit à la création de ces Maisons et le regroupement sur des sites clairement identifiés des personnels attachés à la gestion du doctorat, offrant ainsi des services plus « intégrés » vers l'ensemble des usagers.

Film de promotion du doctorat (en version française). Le film « Révéler les facettes du doctorat » de 3mn est projeté en séance.

Site web du Doctorat. Le nouveau site web du doctorat est désormais opérationnel (en français – une traduction sera effectuée dans les mois à venir). Ce site a été complètement repensé et il est à la fois homogène pour l'ensemble des écoles doctorales tout en permettant à chacune d'entre elle de diffuser des informations spécifiques sur leur fonctionnement. Didier Maquin encourage tous les acteurs à consulter le site et à faire remonter leurs remarques éventuelles.

Point sur les effectifs. Le tableau récapitulatif des doctorants inscrits au sein de l'ED est



présenté et commenté (cf support de présentation). Les effectifs de doctorants poursuivant au delà de la quatrième année sont assez faibles. Il subsiste cependant un nombre significatif d'abandon dont les causes sont très variées.

Rappel des procédures et des dates importantes. Rappel de la procédure de déclaration de la composition du comité de suivi de thèse au plus tard six mois après la date de la première inscription. De façon à assurer la transition progressive pour l'introduction de ces nouvelles règles, les doctorants ayant débuté leur thèse entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2018 devront déposer la composition de leur comité de suivi individuel au plus tard le 28 juin 2019.

Les ré-inscriptions devront impérativement s'effectuer entre le 10 juillet et le 30 septembre. L'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur remet en cause la décision du Conseil d'Administration de l'UL. Les doctorants pourront soutenir leur thèse jusqu'à la fin de l'année civile sans avoir à se ré-inscrire. La date limite de dépôt du dossier en vue d'une soutenance sans réinscription avant le 31 décembre 2019 reste cependant fixée au 18 octobre 2019. Le statut exact de ces doctorants reste incertain et Didier Maquin interrogera précisément la DRV à ce sujet.

2. Examen des dossiers de candidature au Prix de Thèse Etablissement Université de Lorraine (ED IAEM Lorraine)

Didier Maquin rappelle l'appel à candidature et les critères de sélection. 7 dossiers de candidature ont été reçus et ont été rendus accessibles à tous les membres du conseil. Chaque dossier a fait l'objet d'une évaluation par deux rapporteurs, le premier issu de la commission de mention dont relève la thèse et le second relevant d'une autre commission. Les rapporteurs sont invités à lire leurs conclusions. Après un premier tour de table, 3 dossiers se détachent Simon ABELARD, Gabriel DA SILVA et Hichem HADDOU BEN DERBAL. Après une discussion argumentée Didier Maquin met au vote la proposition de sélectionner Simon ABELARD. Le résultat est le suivant : 9 voix pour - 0 abstention - 0 contre.

Monsieur Simon ABELARD sera donc proposé par l'Ecole Doctorale IAEM pour recevoir le Prix de Thèse Etablissement Université de Lorraine au titre de l'ED IAEM Lorraine.

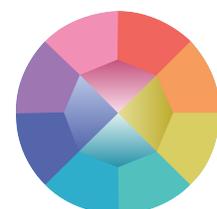
3. Validation des dossiers de candidature sur les contrats doctoraux LUE (en fonction des dossiers reçus)

Aucun dossier n'ayant été reçu à ce jour, cette validation est remise à une date ultérieure.

5. Questions diverses

Charles Duménil : « Dois-je faire un compte-rendu aux autres doctorants ? »

Didier Maquin : C'est une responsabilité d'élu et d'engagement vis-à-vis de la communauté



des doctorants. Il n'y a pas de règles définies. Toutes les informations importantes sont relayées soit directement auprès des doctorants soit mises à disposition sur le site web de l'Ecole Doctorale.

Amar Rouane : « Les comptes rendus des réunions du conseil de l'Ecole Doctorale ne sont pas disponibles ; il n'est donc pas possible de s'y référer ».

Didier Maquin : Reconnaît que pour l'instant les compte rendus des réunions précédentes n'ont jamais été rédigés (ni donc approuvés) et s'engage dans l'avenir à les rédiger et à les rendre accessibles aux usagers.

Amar Rouane : « Demande quelle la date de remontée de la liste des candidats classés sur les contrats doctoraux en provenance des pôles scientifiques ».

Didier Maquin : Indique que ces listes devront être transmises pour le 20 juin.

Simon Roby : « Pourquoi n'y a-t-il pas de procédure affichée sur le site web au sujet des subventions de l'ED pour les formations des doctorants ? ».

Didier Maquin : Afficher une procédure détaillée enlèverait de la souplesse dans les demandes qui sont formulées. Les demandes de subvention totale ou partielle pour suivre des modules de formation sont de nature très diverses. Il est donc préférable que le doctorant concerné rédige sa demande d'aide sans utiliser un canevas « automatique ». La secrétaire pédagogique de l'Ecole Doctorale peut apporter toutes les informations nécessaires sur l'élaboration de ce type de demande. Il s'agit le plus fréquemment d'une aide dont le montant maximal est de 400 euros par doctorant.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h30.

